

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 15 décembre 2016 à 10 h  
Bureau des élu(e)s de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve,  
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement  
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga  
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel  
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéraultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement  
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services  
aux entreprises  
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics  
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des  
loisirs et du développement social  
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs  
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :**

Aucun citoyen.

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h 02.

---

**CA16 27 0532**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**Déclarations des élu(e)s.**

Aucune déclaration.

---

**Période de questions des citoyens.**

Aucune question.

---

**CA16 27 0533**

**Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Clément (Montréal), pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour la réalisation des programmes club de vacances, club sportif et activités physiques et de loisirs et accorder une contribution financière de 97 300 \$.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Clément (Montréal), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

D'accorder une contribution financière totale de 97 300 \$ pour les programmes suivants :

Club de vacances	14 600 \$
Activités physiques et de loisirs	76 850 \$
Club sportif	5 850 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1163354002

---

**CA16 27 0534**

**Approuver les protocoles d'entente avec 6 organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2017 et accorder des contributions financières totalisant 30 000 \$.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente avec 6 organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2017;

D'accorder des contributions financières totalisant 30 000 \$ aux organismes suivants;

<b>Organismes</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
La Corporation d'animation des places publiques	L'Équinoxe des sucres	2 000 \$
Le Comité de surveillance Louis-Riel	Animation du parc Félix-Leclerc	4 000 \$
Le CLAC de Guybourg	3 Fêtes dans les parcs de Mercier-Ouest	6 000 \$
L'École et les arts	Festival magie d'hiver	5 000 \$
Le Centre communautaire Hochelaga	Mon parc à moi	8 000 \$
Le Service de loisirs Sainte-Claire	Fête Familiale au parc Clément-Jetté	5 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1167399003

**CA16 27 0535**

**Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour la réalisation du programme Grand centre et accorder une contribution financière de 518 323 \$.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et CCSE Maisonneuve, d'une durée de un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 dans le cadre du programme Grand centre

D'accorder une contribution financière de 518 323 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1163354003

---

**CA16 27 0536**

**Approuver la prolongation de la convention entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour une durée de trois mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et accorder une contribution financière de 62 640 \$.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la prolongation de la convention entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017 dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem);

D'accorder une contribution financière non récurrente de 62 640 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1134669001

---

**CA16 27 0537**

**Autoriser le Service des affaires juridiques à signer la transaction dans le cadre du litige en cour supérieure portant le numéro 500-17-094191-163.**

ATTENDU QUE les parties désirent régler à l'amiable le litige et le dossier judiciaire les opposant;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques, à signer la transaction dans le cadre du litige en cour supérieure portant le numéro 500-17-094191-163.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1164054004

---

#### CA16 27 0538

**Accepter l'offre de service et approuver l'entente, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie et d'approuver l'entente, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1163515009

---

#### CA16 27 0539

**Autoriser et ratifier l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, la vente d'articles promotionnels reliés aux événements et la circulation de véhicules hippomobiles.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11);

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, (8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11);

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11) de la nourriture et des boissons alcooliques ou non alcooliques, dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1, article 22), l'ordonnance jointe à la présente permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1166156001

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question des membres du conseil.

70.01

---

**Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 10 h 17.

70.02

---

---

Réal MÉNARD  
maire d'arrondissement

---

Annick Barsalou  
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2017.